

Etats financiers annuels de SICAV

SICAV CROISSANCE

SICAV CROISSANCE publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2020 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **18 mars 2021**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes DELTA CONSULT représenté par M. Said MALLEK.

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2020 (Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	Note	31/12/2020	31/12/2019
Portefeuille-titres	4	9 579 192,086	10 595 216,153
Actions et droits rattachés		8 778 031,502	9 719 190,119
Obligations et valeurs assimilées		200 332,000	217 716,000
Titres OPCVM		600 828,584	658 310,034
Placements monétaires et disponibilités		2 968 574,426	3 608 311,553
Placements monétaires	5	2 968 135,523	3 607 647,046
Disponibilités		438,903	664,507
Créances d'exploitation	6	31 655,705	500 001,070
TOTAL ACTIF		12 579 422,217	14 703 528,776
PASSIF			
Autres créditeurs divers	7	15 664,321	17 744,983
TOTAL PASSIF		15 664,321	17 744,983
ACTIF NET			
Capital	8	12 329 505,508	14 150 127,467
Sommes distribuables			
Sommes distribuables des exercices antérieurs		0,746	9,396
Sommes distribuables de l'exercice		234 251,642	535 646,930
ACTIF NET		12 563 757,896	14 685 783,793
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		12 579 422,217	14 703 528,776

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	31/12/2020	31/12/2019
Revenus du portefeuille-titres	9	169 259,670	416 786,494
Dividendes		154 463,670	399 714,494
Revenus des obligations et valeurs assimilées		14 796,000	17 072,000
Revenus des placements monétaires	10	209 075,025	265 704,796
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		378 334,695	682 491,290
Charges de gestion des placements	11	(95 752,044)	(102 570,631)
REVENU NET DES PLACEMENTS		282 582,651	579 920,659
Autres charges	12	(29 931,049)	(34 616,840)
RESULTAT D'EXPLOITATION		252 651,602	545 303,819
Régularisation du résultat d'exploitation		(18 399,960)	(9 656,889)
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		234 251,642	535 646,930
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		18 399,960	9 656,889
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(754 634,547)	(528 965,233)
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres		(82 254,980)	(1 257,298)
Frais de négociation de titres		(1 160,788)	(7 097,038)
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		(585 398,713)	7 984,250

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	31/12/2020	31/12/2019
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	(585 398,713)	7 984,250
Résultat d'exploitation	252 651,602	545 303,819
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(754 634,547)	(528 965,233)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(82 254,980)	(1 257,298)
Frais de négociation de titres	(1 160,788)	(7 097,038)
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	(535 655,520)	(443 724,390)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(1 000 971,664)	(488 300,461)
Souscriptions		
- Capital	2 043,139	2 789 606,616
- Régularisation des sommes non distribuables	(37,289)	(137 256,742)
- Régularisation des sommes distribuables	78,071	66 824,880
Rachats		
- Capital	(1 045 503,414)	(3 260 850,552)
- Régularisation des sommes non distribuables	60 925,920	142 309,539
- Régularisation des sommes distribuables	(18 478,091)	(88 934,202)
VARIATION DE L'ACTIF NET	(2 122 025,897)	(924 040,601)
ACTIF NET		
En début de l'exercice	14 685 783,793	15 609 824,394
En fin de l'exercice	12 563 757,896	14 685 783,793
NOMBRE D' ACTIONS		
En début de l'exercice	48 480	50 036
En fin de l'exercice	44 905	48 480
VALEUR LIQUIDATIVE	279,785	302,925
TAUX DE RENDEMENT	(3,99%)	0,02%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS
LE 31 DECEMBRE 2020

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

SICAV CROISSANCE est une société d'investissement à capital variable mixte de type distribution régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 5 Juin 2000 à l'initiative de la Banque de Tunisie « BT » et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des Finances en date du 29 Septembre 1994.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, SICAV CROISSANCE bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%. Toutefois, les revenus provenant des dépôts à terme dans les comptes ouverts auprès des banques et de tout produit financier similaire, dont le taux de rémunération est supérieure au taux moyen du marché monétaire du mois de janvier diminué d'un point, ont subi durant la période allant du 10 juin au 31 décembre 2020, une retenue à la source libératoire de 35% et ce, en application des dispositions du Décret-loi du Chef du Gouvernement n° 2020-30 du 10 juin 2020, portant des mesures pour la consolidation des assises de la solidarité nationale et le soutien des personnes et des entreprises suite aux répercussions de la propagation du Coronavirus « Covid-19 ».

La gestion de la SICAV CROISSANCE est confiée à la Société de Bourse de Tunisie « SBT », le dépositaire étant la Banque de Tunisie.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2020, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2020 ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives au 31 décembre 2020.

3.3-Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Décembre 2020, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société « SICAV CROISSANCE » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

3.4-Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2020 à D : 9.579.192,086 et se détaille ainsi :

désignation du titre	Nombre du titre	coût d'acquisition	Valeur au 31.12.2020	% Actif Net
Actions & droits rattachés		5 264 681,929	8 778 031,502	69,87%
Actions		5 264 676,171	8 778 021,602	69,87%
Actions BIAT	10 510	254 371,240	984 702,920	7,84%
Actions Placements de Tunisie	24 731	504 339,527	1 161 862,380	9,25%
Actions UIB	55 200	596 380,800	942 319,200	7,50%
Actions Monoprix	57 600	355 380,145	352 454,400	2,81%
Actions BH	26 600	195 256,089	241 927,000	1,93%
Actions BT	172 164	1 301 553,261	1 163 828,640	9,26%
Actions ATTIJARI BANK	31 801	285 117,111	883 304,576	7,03%
Actions Amen Bank	24 376	197 443,947	520 817,616	4,15%
Actions AIR Liquide	4 994	458 098,036	388 707,990	3,09%
Actions BTE	1 555	29 671,220	12 435,335	0,10%
Actions CIL	19 484	72 597,891	314 471,761	2,50%
Actions SPDIT SICAF	6 678	37 791,980	49 510,692	0,39%
Actions ATB	3 752	27 710,250	10 704,456	0,09%
Actions UBCI	997	39 071,271	20 059,640	0,16%
Actions Ennakl automobiles	8 258	88 360,600	101 102,694	0,80%
Actions Carthage cement	100 000	201 640,820	186 700,000	1,49%
Actions One Tech Holding	3 715	24 147,500	44 606,005	0,36%
Actions S.F.B.T	65 700	391 437,673	1 248 957,000	9,94%
Actions ARTES	18 900	132 775,410	77 376,600	0,62%
Actions TPR	2 800	11 794,000	11 653,600	0,09%
Actions EUROCYCLES	100	2 550,000	2 569,000	0,02%
Actions SAH	2 543	31 407,450	31 225,497	0,25%
Actions Délice Holding	1 800	25 779,950	26 724,600	0,21%
Droits		5,758	9,900	0,00%
Actions BT CP 138	4	2,768	3,600	0,00%
Actions BT CP 141	7	2,990	6,300	0,00%
Actions SICAV		593 034,097	600 828,584	4,78%
SICAV RENDEMENT	5 720	593 034,097	600 828,584	4,78%
Obligations des sociétés		192 000,000	200 332,000	1,59%
ATB 2007/1 TMM+2%	4 000	192 000,000	200 332,000	1,59%
TOTAL GENERAL		6 049 716,026	9 579 192,086	76,24%
Pourcentage par rapport au total des actifs				76,15%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u>	<u>intérêts courus</u> <u>nets</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values latentes</u>	<u>Valeur</u> <u>au 31 décembre</u>	<u>Plus</u> <u>(moins)</u> <u>values</u> <u>réalisées</u>
<u>Soldes au 31 décembre</u> <u>2019</u>	6 309 721,546	9 715,992	4 275 778,615	10 595 216,153	
<u>Acquisitions de l'exercice</u>					
Actions	71 619,660			71 619,660	
Titres OPCVM	583 225,320			583 225,320	
<u>Remboursements et cessions</u> <u>de l'exercice</u>					
Cession Actions	(266 652,487)			(266 652,487)	(79 127,607)
Annuités des obligations des sociétés	(16 000,000)			(16 000,000)	
Cession Titres OPCVM	(632 198,013)			(632 198,013)	(3 127,373)
<u>Variation des plus ou moins</u> <u>value latentes</u>					
			(754 634,547)	(754 634,547)	
<u>Variation des intérêts courus sur</u> <u>obligations</u>					
		(1 384,000)		(1 384,000)	
<u>Soldes au 31 décembre</u> <u>2020</u>	6 049 716,026	8 331,992	3 521 144,068	9 579 192,086	(82 254,980)

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2020 à D : 2.968.135,523 se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	Durée	Tenu chez la BT sous le n°	% actif net
COMPTES A TERME	2 451 000,000	2 468 197,892			19,65%
Compte à terme au 01/01/2021 (3 mois au taux de 6,26%)	28 000,000	28 350,635	92	N° 001781	0,23%
Compte à terme au 01/01/2021 (3 mois au taux de 6,26%)	783 000,000	792 776,302	92	N° 001722	6,31%
Compte à terme au 03/01/2021 (3 mois au taux de 6,26%)	126 000,000	127 538,622	92	N° 082142	1,02%
Compte à terme au 03/01/2021 (3 mois au taux de 6,26%)	219 000,000	221 674,272	92	N° 082101	1,76%
Compte à terme au 03/01/2021 (3 mois au taux de 6,26%)	62 000,000	62 757,100	92	N° 081877	0,50%
Compte à terme au 04/01/2021 (3 mois au taux de 6,26%)	33 000,000	33 398,445	92	N° 081967	0,27%
Compte à terme au 05/01/2021 (3 mois au taux de 6,26%)	57 000,000	57 680,402	92	N° 081805	0,46%

Compte à terme au 05/01/2021 (3 mois au taux de 6,26%)	60 000,000	60 716,213	92	N° 081808	0,48%
Compte à terme au 29/03/2021 (3 mois au taux de 5,63%)	61 000,000	61 015,054	90	N° 081944	0,49%
Compte à terme au 28/03/2021 (3 mois au taux de 5,63%)	313 000,000	313 115,870	90	N° 001645	2,49%
Compte à terme au 29/03/2021 (3 mois au taux de 5,63%)	709 000,000	709 174,977	90	N° 001533	5,64%
CERTIFICATS DE DEPOT	499 375,422	499 937,631			3,98%
Certificat de dépôt au 01/01/2021 (au taux de 5,63 %)	499 375,422	499 937,631	10	Banque de Tunisie	3,98%
TOTAL	2 950 375,422	2 968 135,523			23,62%
Pourcentage par rapport au total des actifs		23,60%			

Note 6 : Créances d'exploitation

Ce poste totalise au 31 décembre 2020 un montant de D : 31.655,705 contre D : 500.001,070 à la même date de l'exercice 2019, et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Cessions titres à encaisser	31 655,285	-
Certificat de dépôt échus à encaisser	-	500 000,000
Dividendes à encaisser	0,420	1,070
TOTAL	<u>31 655,705</u>	<u>500 001,070</u>

Note 7 : Autres créditeurs divers

Ce poste totalise au 31 décembre 2020 un montant de D : 15.664,321 contre D : 17.744,983 à la même date de l'exercice précédent, et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Redevance CMF	1 081,773	1 233,488
Etat, retenue à la source	3 462,381	3 830,816
Commissaire aux comptes	10 720,167	12 280,679
Rémunération PDG	400,000	400,000
TOTAL	<u>15 664,321</u>	<u>17 744,983</u>

Note 8 : Capital

Les mouvements sur le capital au cours l'exercice se détaillent ainsi:

Capital au 31-12-2019

Montant	14 150 127,467
Nombre de titres	48 480
Nombre d'actionnaires	10

Souscriptions réalisées

Montant	2 043,139
Nombre de titres émis	7
Nombre d'actionnaires nouveaux	1

Rachats effectués

Montant	(1 045 503,414)
Nombre de titres rachetés	(3 582)
Nombre d'actionnaires sortants	(1)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(754 634,547)
Plus (ou moins) values réalisés sur cessions de titres	(82 254,980)
Frais de négociation de titres	(1 160,788)
Régularisation des sommes non distribuables	60 888,631

Capital au 31/12/2020

Montant	12 329 505,508
Nombre de titres	44 905
Nombre d'actionnaires	10

Note 9 : Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent au 31 décembre 2020 un montant de D : 169.259,670 contre un solde de D : 416.786,494 à la clôture de l'exercice précédent, et se détaillent comme suit :

	année 2020	année 2019
<u>Dividendes</u>		
- des actions	110 628,900	361 128,230
- des titres OPCVM	43 834,770	38 586,264
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>		
- intérêts	14 796,000	17 072,000
TOTAL	169 259,670	416 786,494

Note 10 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2020 à D : 209.075,025 contre D : 265.704,796 à la clôture de l'exercice précédent, et se détaille ainsi :

	année 2020	année 2019
Intérêts sur comptes à terme	132 856,631	155 067,738
Intérêts sur certificats de dépôt	76 218,394	110 637,058
TOTAL	209 075,025	265 704,796

Note 11 : Charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements s'élèvent au 31 décembre 2020 à D : 95.752,044 contre D : 102.570,631 à la clôture de l'exercice précédent et se détaillent ainsi :

	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Commission de gestion	82 073,181	87 917,675
Rémunération du dépositaire	13 678,863	14 652,956
TOTAL	95 752,044	102 570,631

Note 12 : Autres charges

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2020 à D : 29.931,049 contre D : 34.616,840 pour la même date de l'exercice précédent et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Redevance CMF	13 678,862	14 652,956
Honoraires commissaire aux comptes	10 285,200	13 443,132
Rémunération du PDG	4 800,000	4 800,000
TCL	1 096,987	1 719,146
Autres	70,000	1,606
TOTAL	<u>29 931,049</u>	<u>34 616,840</u>

Note 13: Autres informations

13.1. Données par action et ratios pertinents

<u>Données par action</u>	<u>2020</u>	<u>2019</u>	<u>2018</u>	<u>2017</u>	<u>2016</u>
Revenus des placements	8,425	14,078	12,228	10,412	10,155
Charges de gestion des placements	(2,132)	(2,116)	(2,271)	(1,970)	(1,902)
Revenus net des placements	<u>6,293</u>	<u>11,962</u>	<u>9,957</u>	<u>8,442</u>	<u>8,253</u>
Autres charges	(0,667)	(0,714)	(0,730)	(0,610)	(0,600)
Contribution conjoncturelle	-	-	-	(0,562)	-
Résultat d'exploitation (1)	<u>5,626</u>	<u>11,248</u>	<u>9,227</u>	<u>7,270</u>	<u>7,653</u>
Régularisation du résultat d'exploitation	(0,410)	(0,199)	(0,110)	0,028	(0,025)
Sommes distribuables de l'exercice	<u>5,217</u>	<u>11,049</u>	<u>9,117</u>	<u>7,298</u>	<u>7,629</u>
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	(16,805)	(10,911)	(1,711)	18,599	6,121
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	(1,832)	(0,026)	14,793	7,524	2,523
Frais de négociation de titres	(0,026)	(0,146)	(0,088)	(0,045)	(0,017)
Plus (ou moins) valeurs sur titres et frais de négociation (2)	<u>(18,663)</u>	<u>(11,083)</u>	<u>12,994</u>	<u>26,078</u>	<u>8,626</u>

Résultat net de l'exercice (1) + (2)	(13,036)	0,165	22,221	33,347	16,280
Résultat non distribuable de l'exercice	(18,663)	(11,083)	12,994	26,078	8,626
Régularisation du résultat non distribuable	1,356)	0,104	(0,333)	(0,015)	0,006
Sommes non distribuables de l'exercice	(17,307)	(10,979)	12,661	26,062	8,632
Distribution de dividendes	11,049	9,117	7,298	7,628	6,860
Valeur liquidative	279,785	302,925	311,972	297,492	271,760

Ratios de gestion des placements

Charges de gestion des placements / actif net moyen	0,73%	0,69%	0,75%	0,69%	0,71%
Autres charges / actif net moyen	0,23%	0,23%	0,24%	0,21%	0,22%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	1,79%	3,59%	2,99%	2,56%	2,86%

13.2 : Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de la SICAV CROISSANCE est confiée à la Société de Bourse de Tunisie " SBT".

Celle - ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société.

En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,6% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La Banque de Tunisie "BT", assure les fonctions de dépositaire des titres et de fonds, moyennant une rémunération de 0,1% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2020

I- RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société « SICAV CROISSANCE », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2020, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total du bilan de D : 12.579.422, un actif net de D : 12.563.758 et un déficit de D : 585.399.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2020, ainsi que sa performance financière et la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Paragraphe d'observation

Les emplois en titres émis par la Banque de Tunisie représentent à la clôture de l'exercice 13,24% de l'actif net de la société se situant ainsi au-dessus du seuil de 10% fixé par l'article 29 du code des organismes de placement collectif.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la direction

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 17 février 2021
Le Commissaire aux Comptes :
DELTA CONSULT
Said MALLEK

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020**

En application des dispositions de l'article 200 et suivant et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons l'honneur de vous donner à travers le présent rapport toutes les indications relatives à la conclusion et à l'exécution de conventions régies par les dispositions précitées.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

Votre conseil d'administration réuni le 22 mars 2018 a reconduit Monsieur Walid JELIZI dans ses fonctions de Président Directeur Général.

Votre conseil d'administration réuni le 29 avril 2015 a décidé de lui accorder à ce titre, une indemnité mensuelle brute de 400 dinars. Ainsi, la charge supportée à ce titre, en 2020, s'élève à 4.800 dinars.

Par ailleurs et de notre côté, nous n'avons pas relevé, au cours de nos investigations, d'autres conventions entrant dans le cadre des dispositions des articles précités.

Tunis, le 17 février 2021
Le Commissaire aux Comptes :
DELTA CONSULT
Said MALLEK